



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

Le CoSMoS, outil au service des employeurs

CAMA – Niort – 25/27 août 2017

SECURISER JURIDIQUEMENT SA STRUCTURE

Être ou devenir employeur, cela ne s'improvise pas

- Droit du travail
- Droit social
- CCNS
- Management
- ...

➤ Employeur n'est pas toujours « outillé »

SECURISER JURIDIQUEMENT SA STRUCTURE

Importance de se faire accompagner
dans la relation employeur/salarié

=> **Eviter des erreurs préjudiciables !!!**

- Embauche
- Rédaction contrat de travail
- Établissement bulletin de salaire
- Formation
- Suivi temps de travail
- Fin de contrat (rupture, licenciement...)
- ...

SECURISER JURIDIQUEMENT SA STRUCTURE

Comment ?

- Par la FFGym
 - Service juridique
- Par un cabinet avocat ou expert comptable
 - Spécialiste mais coût élevé
- Par le CoSMoS
 - Équipe spécialisée et outils dédiés

SECURISER JURIDIQUEMENT SA STRUCTURE

Le CoSMoS, outils de sécurisation au service des employeurs

CoSMoS = Conseil Social du Mouvement Sportif

Rappel

Le CoSMoS est la 1^{ère} et l'unique organisation représentant exclusivement l'ensemble des employeurs du sport, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial ou du sport professionnel.

SECURISER JURIDIQUEMENT SA STRUCTURE

Objet du CoSMoS

- Défense des intérêts des employeurs du secteur sportif
- Représentation des employeurs du sport dans les négociations paritaires ainsi qu'auprès des institutions, administrations et collectivités territoriales

=> Accompagnement des employeurs en matière de droit social et dans la mise en œuvre de la CCNS

=> Sécurisation juridique des employeurs du sport au regard de leurs droits et obligations

SECURISER JURIDIQUEMENT SA STRUCTURE

- Adhérer au CoSMoS, c'est sécuriser son association
 - Accès direct à la permanence juridique téléphonique et électronique
 - Un accompagnement en droit social et dans l'application de la CCNS
 - Accès personnalisé au site Internet
 - Des outils d'aide à la gestion de la relation de travail

CCNS

Le texte intégral

Les textes signés

L'historique

Les acteurs

Acheter la CCNS

Commissions paritaires

Europe - EASE

Liens

IMPRIMER

TÉLÉCHARGER

ENVOYER PAR EMAIL

Le texte intégral

Vous pouvez télécharger le texte intégral de la CCNS au 05 novembre 2014 sur la droite.

La CCNS s'impose, depuis le 25 novembre 2006, à tous les employeurs du sport dont l'activité principale rentre dans son champ d'application.

Elle adapte le droit du travail aux spécificités du monde sportif.

Elle s'applique sur tout le territoire français, à l'exclusion des TOM, qui peuvent toutefois choisir de l'appliquer.

La CCNS fait l'objet d'une mise à jour fréquente.

Attention, seuls sont intégrés dans la version téléchargeable les avenants et accords qui ont été étendus par le Ministère du Travail.

Sommaire de la CCNS

Chapitre 1 - Champ d'application

Chapitre 2 - Dialogue social et paritarisme

Chapitre 3 - Liberté d'opinion - Droit syndical - Représentation des salariés

Chapitre 4 - Contrat de travail

Chapitre 5 - Le temps de travail

Chapitre 6 - Principes généraux en matière d'hygiène, sécurité, santé et conditions de travail

Chapitre 7 - Les congés

Documents joints

Le texte intégral de la CCNS au 05 novembre 2014

À lire également

Les textes signés

Fiches pratiques employeur

- » Champ d'application de la CCNS
- » Contrat de travail
- » Classification et rémunération
- » Temps de travail
- » Santé et sécurité au travail
- » Prévoyance
- » Congés et jours fériés
- » Cotisations sociales
- » Formation professionnelle
- » Pouvoir disciplinaire et pouvoir de direction
- » Cumul de statuts et/ou d'emplois
- » Relations collectives

Le contrat de travail à temps partiel

Mise à jour le 24 Novembre 2014

La CCNS prévoit le recours au contrat de travail à temps partiel et ses modalités particulières d'utilisation.

DEFINITION

CARACTERISTIQUE DU CONTRAT A TEMPS PARTIEL : LA DUREE DU TRAVAIL

MENTIONS OBLIGATOIRES SPECIFIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

EGALITE TRAITEMENT SALARIE TEMPS PLEIN/SALARIE TEMPS PARTIEL

REMUNERATION SALARIE A TEMPS PARTIEL

PRIORITE D'ACCES AU TEMPS PLEIN

Profondément réformé par la loi relative à la sécurisation de l'emploi (du 14 juin 2013), le régime du travail à temps partiel, régi par les articles L.3123-1 et suivants du Code du travail, prévoit une durée minimale hebdomadaire de 24 heures (104 heures par mois).

Documents joints

- Exemple CDD temps partiel
- Exemple CDI temps partiel



Voici la newsletter proposant une sélection des dernières actualités sociales concernant les employeurs du sport. Nous évoquons en particulier la publication des arrêtés d'extension des avenants n°88 (salaires), n°87 et n°89 (temps partiel), au JO de ce jour.

Actualités

Document unique: précisions jurisprudentielles

Mardi 04 Novembre 2014 - Actualités > Législation sociale
L'obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques s'impose à tous les employeurs, même en l'absence de risque particulier.

Statut des stagiaires: les nouveautés de la loi du 10 juillet 2014

Mardi 04 Novembre 2014 - Actualités > Législation sociale
La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 « tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires », est venue apporter plusieurs changements au cadre juridique des stages.

Fiches pratiques

- L'élection des délégués du personnel
- La rupture conventionnelle
- Le contrat de travail à temps partiel
- Les charges sociales sur salaires pour 2014
- Les cotisations sociales dans le sport

FAQ juridique

- Un salarié part habiter à 100 km de son lieu de travail pour des raisons personnelles. L'employeur doit-il payer 50% de sa carte abonnement à un service de transport collectif et

SECURISER JURIDIQUEMENT SA STRUCTURE

- **Dispositifs d'adhésion**

- Adhésion groupée pour les structures déconcentrées
 - Prise en charge du coût de l'adhésion
- Adhésion collective pour les clubs
 - Tarif préférentiel (50%)

Type d'adhésion	Adhésion collective « clubs » ⇒ Cotisation réduite de 50%
Jusqu'à 7 salariés ETP du club	50 €/an
Plus de 7 à 20 ETP	100 €/an
Plus de 20 à 50 ETP	175 €/an
Plus de 50 à 500 ETP	600 €/an
Plus de 500 ETP	1 650 €/an

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

